

Marche-en-Famenne  
K 2015

Le 23 octobre 2019  
Wex

## Votre stand équipé

^ š v õ u ø A ô ñ ì  
^ š v í î u ø AHTVA Ì !  
^ š v í ô u ø A í ò ì ì  
Pack exposant & droits inscr ] % š ] ì ì A

Le prix de la location comprendra superficieu sol, le tapis de sol, la structure avec cloisons, une frise avec le v } u de votre société l'éclairage, table / comptoir chaises en fonction de votre choix et une prise électrique

## Surface sol nu

Minimum 18m<sup>2</sup>  
ñ ì ! , d s l u ø

> % œ ] Æ o o } š ]  
% • l'électricité et le u } ] o ]  
( μ ] • } v š Z œ P X o

## ^ œ À Aux Exposants

- Petit déjeuner & lunch
- Tickets boissons & dégustations B2B
- Parking
- Entrées Gratuites/ VIP
- Promotion avant/ pendant/après

## Informations et réservations

Z œ ] • š ] v o  
Tél: +32 (0) 465/ 541 864  
info@campair.be  
WWW.CAMPAIR.BE

Le RDV incontournable en Belgique !

Rencontrez les professionnels du secteur touristique en 1 seul jour !

Possibilité de présenter vos produits et services en amont du salon :

- Newsletters, site web, réseaux sociaux...

INFOS et candidature via Christian Alard au +32 (0) 465/ 541 864

### ADRESSE DE FACTURATION

Firme : .....

Représentée par.....

Adresse : .....

Code postal :.....Localité :.....Pays :.....

Tél. :.....Fax :.....

e-mail :.....Site web :.....

Nom approuvateur factures :.....TVA :.....

Responsable stand :.....

GSM :.....e-mail :.....

Produits exposés ou promus (max. 80 car.):.....

.....

### ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente de l'adresse ci-dessus)

Firme :.....Représenté par :.....

Adresse : .....

Code postal :.....Localité :.....

Tél. :.....Fax :.....

e-mail :.....Pays :.....

### COORDONNEES POUR LE CATALOGUE

Firme :.....Pays :.....

Adresse : .....

Code postal :.....Localité :.....

Tél. :.....e-mail :.....

Site web : .....

## CALENDRIER

### Heures d'ouverture du salon :

- Public : Mercredi 23/10 10H00 à 18H00
- Exposants : Mercredi 23/10 de 9H00 à 21H00

### Horaires de montage :

Mardi 22/10 de 9H00 à 18H00.  
 Mercredi 23/10 de 8h00 à 9h30

### Horaires de démontage : Mercredi 23/10 de 18H00 à 21H00 et jeudi 24/10 de 8h00 à 12h00

☞ Le stationnement sur le site est strictement interdit en-dehors de ces horaires. En cas de non respect, le véhicule sera évacué à vos frais et interdit d'accès pour le reste de l'événement (montage, salon et démontage).

☞ **Aucun véhicule ne peut rentrer à l'intérieur du hall (sauf remorques ou élévateurs)**

## EXTRAIT DU REGLEMENT DU SALON

### 2/ INFORMATIONS TECHNIQUES

Dimensions : Sauf dérogation, la hauteur des cloisons est fixée entre 2,5m et 3m.

Pour rappel : revêtement de sol, cloisons et éclairage sont obligatoires.

Suspension : La suspension de matériaux à la sous-toiture n'est possible qu'après demande écrite adressée à Alard Christian et après approbation par un organisme de contrôle reconnu.

Contraintes : Veuillez tenir compte des contraintes suivantes lors de la conception et du montage de votre stand :

- Les bouches d'incendie et extincteurs doivent toujours être accessibles sans le moindre problème et sans devoir déplacer d'objets.
- Des piliers sont présents sur les côtés de chaque palais ainsi qu'au centre des palais 1, 2, 4 & 5.
- Les portes de secours doivent rester ouvertes et libres dans les allées A, B, C, D, E et F aux passages entre les palais.

Dégâts : En cas de détérioration de biens ou de locaux mis à la disposition des exposants, les frais de restauration des biens endommagés seront à charge de l'exposant responsable.

L'emploi de peinture, d'autocollants, de clous, ... n'est pas autorisé sur les stands loués par l'intermédiaire de Alard Christian, ni sur les murs ni sur les sols en béton du WEX.

Lors du placement de la moquette, veuillez tenir compte du fait que le ruban adhésif double face doit être enlevé lors du démontage. Nous sommes obligés de vous demander les prix suivants pour :

- Taches de peinture et autres : 75€/m2 avec un minimum de 1m2 (les taches secondaires distantes de plus de 50cm sont considérées comme des taches séparées)
- Rayures et dégâts causés par le matériel lourd : 50€ par endroit endommagé.
- Restes de colle et de ruban adhésif double face : 15€/m courant sur une largeur

### 3/ PARTICIPATION

Admission : Ne sont admis à exposer à l'événement que les producteurs, les fabricants ou leurs agents généraux ou exclusifs ayant compétence commerciale pour la Belgique. La preuve du lien commercial unissant un agent général à une firme dont les produits sont exposés doit être fournie à Alard Christian à la première demande.

L'organisateur se réserve le droit de confirmer votre inscription en fonction de votre secteur d'activités.

En cas de doute, l'organisateur décidera de manière souveraine. Seuls pourront être exposés les articles ou produits préalablement renseignés et agréés par le comité organisateur. Le comité organisateur se réserve expressément le droit de faire enlever tout article ou produit qu'il n'aurait préalablement agréé.

La qualité d'exposant n'est acquise que lorsque Alard Christian aura enregistré l'acompte prévu par le règlement. Le paiement intégral des factures est la condition expresse d'admission à l'événement. En cas de non paiement, l'emplacement attribué sera remis à la disposition de l'organisateur.

Sauf accord écrit de Alard Christian., l'utilisation d'un stand comme restaurant, brasserie ou snack est strictement interdite.

les cloisons et l'éclairage sont obligatoires et doivent être en parfaite harmonie avec la décoration générale du salon.

A défaut de respecter cette prérogative, l'organisateur fera installer de plein droit et à charge de l'exposant un stand modulaire complet.

Commandes : En cas de commande tardive, il est possible que les produits et/ou services ne puissent plus être livrés conformément à votre commande. Toutes les commandes (eau, électricité, cartes d'entrée, pass exposants, stand, mobilier, etc.) passées à partir de 10 jours avant le salon seront sujettes à une augmentation de 20% et seront à payer au comptant. Toute commande passée pendant le montage sera livrée dans les 24 heures, sous réserve de faisabilité technique et/ou de disponibilité du matériel. Aucune annulation de commande ne sera acceptée à partir du premier jour du montage.

### 4/ STAND

Sous-location, transfert de stand : Il est interdit à l'exposant de céder à des tiers (même à titre gratuit), de louer, de céder à l'usage, ou de transférer tout ou une partie du stand qui lui est attribué, sans l'accord préalable et écrit de l'organisateur. L'exposant ne peut pas céder cette autorisation.

### 6/ ASSURANCES

Obligations : En signant le formulaire d'admission, les exposants ou les organisateurs déclarent qu'ils ont souscrit toutes les assurances légalement obligatoires (tant pour eux-mêmes que pour leur personnel).

Recours : Par les présentes conditions générales de participation, les exposants abandonnent tout recours envers l'organisateur, Alard Christian et ses représentants et s'engagent à répercuter cet engagement auprès de leurs propres fournisseurs ou sous-traitants en les invitant à souscrire au même abandon de recours.

### 7/ PAIEMENT – RENONCIATION

Quand Alard Christian fait office d'organisateur :

Les paiements doivent se faire dans les délais suivants :

- 50% au comptant dès réception de la facture d'acompte (lors de l'inscription)
- 50% au plus tard deux mois avant l'ouverture du salon (facture de solde)

Renonciation quand Alard Christian fait office d'organisateur :

La signature du contrat engage l'exposant de manière irrévocable à participer au salon. Par dérogation, il est toutefois convenu que l'exposant pourra, renoncer à sa participation :

- jusqu'à 120 jour qui précède l'événement, par lettre recommandée. L'acompte facturé restera dû à titre d'indemnité de dédit. Le non paiement de la facture d'acompte à son échéance sera considéré comme exprimant la volonté de l'exposant de renoncer à sa participation. L'indemnité de dédit mentionnée ci-dessus sera due et Alard Christian libérera l'emplacement

- Si l'exposant renonce à sa participation entre le 120 jour et le 15 jour qui précède l'événement, l'intégralité du montant de la surface nue et les droits d'inscription resteront dus. Alard Christian libérera l'emplacement. Seront en outre facturés les frais exposés par Alard Christian, au moment où la renonciation intervient (aménagement de l'emplacement laissé vide, le cas échéant par l'installation d'un stand modulaire). Seront toutefois crédités les frais liés à l'occupation du stand qui auraient déjà été facturés (eau, électricité, nettoyage...). Si la renonciation intervient moins de 15 jours avant l'ouverture, l'indemnité de dédit sera égale aux montants facturés, majorés d'une somme forfaitaire de 45€/m. destinée à couvrir les frais de réaménagement et sous déduction des frais liés à l'occupation du stand, qui auraient déjà été facturés (eau, électricité...). Moyennant règlement de cette indemnité, Alard Christian renonce à réclamer tous autres dommages et intérêts..

Le non paiement de la facture de solde à son échéance sera considéré comme exprimant la volonté de l'exposant de renoncer à sa participation. A défaut de paiement des factures à leur échéance, les majorations prévues par les conditions générales de vente (intérêts de retard et majoration conventionnelle) seront d'application.

Paiements de ou à l'étranger : Les frais bancaires relatifs aux paiements ou remboursements en provenance d'exposants étrangers sont intégralement à la charge de ces exposants.

Exigibilité de la créance totale : Le non paiement des factures aux échéances susmentionnées entraîne de plein droit l'exigibilité immédiate de la créance totale.

Dommages et intérêts en cas de non paiement : En cas de retard de paiement, les factures seront majorées de plein droit et sans mise en demeure de 15% à titre d'indemnité forfaitaire. En outre, il sera dû un intérêt au taux de 15% par an.

Pour accord du présent règlement,

Signature :

Nom :

**PARTICIPATION / LE SOUSSIGNE COMMANDE (prix HTVA)**

	<b>Droit d'inscription</b>	= .....	<b>150 €</b>
	<b>*Pack Exposant (promo/lunchs)</b>	= .....	<b>150 €</b>
1) Surface nue : emplacement de .....	m <sup>2</sup> (min 18m <sup>2</sup> )		
	50€/m <sup>2</sup>	= .....	€
☞ Cloisons et revêtement de sol obligatoires. Hauteur des cloisons : entre 2,5m & 3 m (sauf dérogation)			
Les dimensions (longueur & profondeur) vous seront communiquées dans la lettre de confirmation			
2) Stand équipé : 9m <sup>2</sup> :	850 €	= .....	€
12m <sup>2</sup>	1100€	= .....	€
18m <sup>2</sup>	1600€	= .....	€
3 ) <b>STAND EXTERIEUR</b> : (sur demande))			
Prix standard mobil home ou chalet	400€/ module exposé	= .....	€
Maximum 40m <sup>2</sup>			
Description du/ des module(s) (+ taille) :			
.....			
.....			
.....			
4) Suppléments :	<input type="checkbox"/> Page publicitaire : Guide salon		
	1 page cover arrière : 350 €	= .....	€
	1 page cover édito : 350 €	= .....	€
	1 page à l'intérieur du guide : 300 €	= .....	€
	1/2 page à l'intérieur du guide : 250 €	= .....	€
	1/4 page à l'intérieur du guide : 150 €	= .....	€
Options :			
	Kit mobilier supplémentaire (voir bon de commande p.4)	= .....	€
	Raccordement électrique <b>surface nue</b> (OBLIGATOIRE) : 150€	= .....	€
<b>TOTAL DE BASE HTVA</b>			<b>= ..... €</b>

Je désire faire partie du village E

Condition de paiement :

Facture d'acompte : **50%** du total de la facture sur base du montant TVAC. Paiement du solde pour le 21/08/2019

*Le soussigné a été informé et accepte les conditions de participation et de paiement (voir page 2 du formulaire d'admission : calendrier et extrait du règlement) ainsi que les autres dispositions du présent contrat. Il s'engage à respecter le règlement général du salon, dont un exemplaire est envoyé gratuitement sur simple demande. Ce règlement général fait partie intégrante du présent contrat. Le soussigné déclare être mandaté pour engager le souscripteur et se porte personnellement garant de l'exécution de toutes les obligations découlant de cette inscription.*

Date :

Signature :

Nom :

Fonction :

Info pour votre versement :

Organisation : Christian Alard

rue de la Pépinette, 14 - Nassogne

+32 (0) 84/ 46 03 40 - +32 (0) 465/ 541 864\* alard@walcamp.Be

**CBC : IBAN BE93 7320 3789 9567 BIC : CREGBEBB**

**OPTIONS & SUPPLEMENTS (prix HTVA)\*\*\***

A communiquer pour le 20 septembre 2019 – pas de mobilier sur place le jour même (facturation pour tout supplément)

ACCES - gratuit

Pass exposant supplémentaire(s) :..... (2 pass déjà inclus)

Laissez-passer gratuit(s) pour le démontage du stand : .....laissez-passer

**Invitation VIP/ entrées gratuites : 50 / 100 cartes\* (Biffez les mentions inutiles) Les pass seront envoyés par la poste à partir de septembre 2019**

**MOBILIER GRATUIT – (uniquement pour stands équipés)**



**KIT A =**  
**Comptoir**  
 +  
**2 Tabourets hauts**



**KIT B =**  
**Table MD**  
 +  
**Nappe**  
 +  
**3 Tabourets hauts**



**SUPPLEMENT MOBILIER (prix HTVA)**

Kit A = 155 €

Kit B = 150 €

Comptoir = 100 € .....X 100 € =.....€

Tabourets hauts = 30 € .....X 30€ =.....€

Table MD = 60 € .....X 60€ =.....€

Nappe Table MD = 40 € .....X 40€ =.....€

**FRONTON EXPOSANT uniquement pour stand « ALL IN » : Max 20 caractères (gratuit) :**

Fronton (max. 20 caractères) : .....

Produit « phare » salon et/ou produit spécial « salon » (infos catalogue) : .....